

***Le français correct* de Maurice Grevisse. Cinquième édition révisée et actualisée par Michèle Lenoble-Pinson. 1998. Paris-Bruxelles : Duculot-Deboeck. 396 p. ISBN 2-8011-1198-8.**

Michèle Lenoble-Pinson nous propose ici une 5e édition révisée et actualisée du *Français correct*, sous-titré *Guide pratique*, de Maurice Grevisse dont la première édition remonte à 1973.

Au départ, cet ouvrage est né du souci constant de l'auteur du *Bon usage* de donner des réponses à une série d'emplois contestables ou contestés ressortissant non seulement à la grammaire mais aussi au vocabulaire et à la sémantique. Fondé sur l'observation de la langue vivante, mais toujours en faisant référence au « bon usage », il a pour but d'éclairer rapidement l'usager ordinaire qui se pose une question pratique.

Or, la langue ne cesse d'évoluer par son usage et le besoin d'une mise à jour s'est fait sentir. M. Lenoble-Pinson a donc revu systématiquement les mille trois cent vingt-six articles afin qu'ils reflètent le français contemporain, précis, nuancé et correct.

Signalons d'emblée que l'auteur elle-même nous annonce dès l'avant-propos qu'elle a « tenu à respecter l'esprit qui préside au *Français correct* ». En outre, elle laisse entendre que la refonte du texte se fera en deux étapes. Pour cette édition, la macrostructure a été conservée et l'auteur s'est limitée à la remise à jour approfondie des articles existants, l'ajout ou la suppression d'articles ayant été reportés à la prochaine édition.

Le remaniement de cette cinquième édition ne concerne pas uniquement la réactualisation des faits de langue eux-mêmes, mais aussi la rédaction et la microstructure des articles. Sans verser dans des discussions théoriques pointues qui n'intéressent guère l'usager souhaitant une réponse claire à une question pratique, ce professeur de langue fait preuve d'un grand souci pédagogique. En effet, l'outillage descriptif, le plus souvent accessible et emprunté parfois au discours linguistique plus récent, a été enrichi à bon escient². Cet effort d'explicitation permet une description plus précise des mécanismes sous-tendant les évolutions de la langue et des prises de position moins péremptoires. Ainsi, même si ce répertoire continue à condamner certains emplois parce qu'ils n'appartiennent pas au « français standard » ou « correct », les *ne dites pas* mais *dites* normatifs ont été abandonnés pour une description plus argumentée où il est souvent fait appel à l'étymologie pour justifier les conseils ou au mécanisme de l'analogie pour rendre moins obscure l'évolution de certains emplois. De cette façon, le sens de l'élément latin *alter*, 'l'un de deux', est invoqué pour justifier la proscription de l'usage qui applique *alternative* à chacun des termes d'un choix. De même, la forme plurielle *les absoutes* ('ensemble des prières dites par le prêtre, près du cercueil, au terme de la liturgie des défunts'), que condamnait encore M. Grevisse, est simplement qualifiée par M. Lenoble-Pinson de belgicisme, qu'elle ne stigmatise pas et qu'elle explique par son analogie avec les pluriels *funérailles* et *obsèques*.

Pour ce qui est de l'organisation et de la présentation des articles, celles-ci se caractérisent aussi par une plus grande systématisme et clarté, ce qui facilite le repérage et l'assimilation des informations. Pour orienter ses recherches, l'usager dispose d'ailleurs d'un index et d'une table des matières en fin d'ouvrage.

De nombreuses précisions sur l'évolution de la fréquence et de l'aire d'emploi des items retenus témoignent de ce que l'auteur observe de près cette réalité mouvante et protéiforme qu'est la langue en prenant régulièrement le pouls de celle-ci. Dans la plupart des cas, les usages concurrents sont enregistrés en les rattachant à leurs conditions d'emploi³ et en les illustrant de nombreux exemples empruntés aux auteurs ou aux dictionnaires faisant autorité. Ainsi, une place non négligeable a été accordée aux emplois qui ne relèvent pas du français standard. Sont signalés des emplois familiers ou populaires (p.ex. *Le combien es-tu ?*, *par exprès*), des constructions qualifiées de littéraires (p.ex. *Elle n'aimait personne autre*), des expressions vieillies (p.ex. *mariage d'inclination*, *il s'en faut beaucoup*

que), des archaïsmes (p.ex. *J'ai confiance en vous, et elle est fondée; par ainsi*) ou des tours relevant des langages juridique (p.ex. *un fait qualifié crime, expert près le tribunal de*), médical (p.ex., sous l'entrée *cloche* , *phlyctène* pour désigner une cloque ou une ampoule), commercial (*consentir un rabais sur un article, boîte de vitesse optionnelle*), etc. En outre, l'ouvrage s'ouvre à la francophonie par la place importante dévolue non seulement aux belgicisms ⁴(p.ex. *aubette, avoir facile, déforcer, un abcès qui lance* (sous l'entrée *élancer*) , *se méconduire* , pour lequel il est même signalé qu'il est aussi usité au Congo , *pralines, ce midi, que du contraire*) ⁵, mais aussi aux canadienismes (*acter* dans le sens de 'agir' ou 'jouer' (au théâtre), *auteure, amatrice, tapis mur à mur* pour 'moquette', *tipe* pour 'pourboire' (sous l'entrée *dringuelle*)) et aux helvétismes (*huitante, octante, panosse* pour 'torchon de cuisine').

En mettant en regard les différentes éditions ⁶, le caractère changeant de la langue, que les auteurs semblent enregistrer avec la précision d'un séismographe sensible aux moindres avatars de celle-ci, devient encore plus patent. Tel mot qui cherchait encore à s'introduire ou se limitait au français familier pour M. Grevisse, s'est entretenu implanté dans l'usage courant pour M. Lenoble-Pinson (p. ex. *contacter, option*, l'emploi adverbial de *pile* dans le sens de 'brusquement' ou 'exactement'). D'autres emplois, que M. Grevisse pouvait encore qualifier de familiers ou de courants, sont devenus « vieilliss » depuis (p. ex. *aria* dans le sens de 'souci' ou l'emploi de l'article dans *accuser la réception d'une lettre*). Comme nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, l'organisation globale de l'ouvrage n'a pas (encore?) été remise en question, la structure tripartite avec ses subdivisions et classifications inspirées du *Bon usage* ayant été maintenue.

La première partie 'dans le vocabulaire' regroupe les problèmes lexicaux. À côté des faits lexicaux mentionnés ci-dessus, sont traités ici des paronymes (p. ex. *goulet/goulot*), des nuances de sens (p. ex. la différence de sens entre *acompte* et *arrhes*), des problèmes de prononciation (p. ex. le *h* aspiré, *cobaye, linceul*), la propriété de certains mots ou constructions, entre autres de beaucoup d'anglicismes, comme par exemple *engineering* et *discount* . Là où il y a lieu, les substituts français proposés pour remplacer les emprunts sont mentionnés (*ingénierie, ristourne* et *discompte*). Les problèmes d'orthographe sont également abordés (accent, trait d'union, ...). À ce propos, il convient de signaler que l'article consacré à l'orthographe expose de façon systématique les règles des rectifications de l'orthographe approuvées par l'Académie française (1990), et que les modifications que celles-ci entraînent sont signalées chaque fois qu'elles peuvent être appliquées. Ainsi, dans les listes de mots avec accent, nous trouvons désormais : *puissè-je, abrègement, évènement* , etc. Dans le texte des entrées mêmes, l'orthographe traditionnelle a été conservée.

Pour ce qui est de la deuxième partie 'dans les catégories grammaticales' et de la troisième partie 'dans les subordinées', la conception de celles-ci et le choix des articles qui les composent ont été retenus tels quels, conformément à ce qui est annoncé dans l'avant-propos où l'auteur dit ne prévoir une refonte plus fondamentale que pour la prochaine édition.

La subdivision de la deuxième partie se fonde sur les parties du discours et traite d'abord du genre ⁷et du nombre des noms, pour aborder ensuite les articles, les adjectifs, les pronoms, les verbes (construction, conjugaison, problèmes d'accord), les adverbes, les prépositions et les conjonctions. La troisième partie, 'dans les subordinées', concerne l'emploi des modes et la concordance des temps.

L'organisation des deux dernières parties, largement tributaire d'un cadre grammatical traditionnel fondé sur les parties du discours et la structure de la phrase, ne permet pas toujours d'intégrer les apports plus récents de la linguistique, dont certains acquis mériteraient certainement de figurer dans un guide pratique tel que celui-ci ⁸. En effet, au lieu de ranger les numéraux, les possessifs et les indéfinis sous les adjectifs avec lesquels ils ne partagent aucune propriété grammaticale et de considérer à part les articles défini, indéfini, partitif et démonstratif, il est devenu courant aujourd'hui de les considérer comme des déterminants, au même titre que les articles. De même, on peut regretter que la sémantique des temps verbaux, problème réputé difficile pourtant, ne soit pas prise en considération et que les problèmes approfondis dans les études sur les connecteurs, comme la

différence entre *parce que*, *puisque*, *car* et *comme*, entre *en revanche*, *par contre* et *au contraire*, entre *cependant*, *toutefois*, *néanmoins* et *pourtant*, etc. fassent défaut.

En outre, même à l'intérieur du cadre traditionnel, basé sur la catégorisation formelle, la répartition de la matière, héritée de M. Grevisse, n'est pas exempte de quelques incohérences. Certaines entrées donnent en effet lieu à des développements dépassant le cadre de la section où elles sont insérées. À ce propos, nous avons déjà évoqué la mention de l'emploi belge de l'adjectif *contraire* sous la conjonction *que du contraire*. Un autre exemple est fourni par l'entrée *quiconque* qui regroupe tant l'emploi relatif que l'emploi indéfini de ce pronom, tout en figurant dans la section consacrée aux seuls pronoms indéfinis. D'un point de vue plus général, il n'est pas clair pourquoi la troisième section du chapitre V, consacré aux verbes, où il est question des verbes suivis d'un infinitif, porte le titre de 'modes'. Il serait peut-être plus logique de fusionner ces entrées avec la première section de ce chapitre qui porte sur les constructions transitives et intransitives, de même qu'avec les articles traitant de constructions verbales se trouvant dans le chapitre sur les conjonctions. Ce sont là des questions auxquelles M. Lenoble-Pinson apportera certainement des réponses dans la prochaine édition.

En définitive, nous pouvons dire que la première étape du projet de révision de l'ouvrage tel que nous l'avait laissé M. Grevisse a été menée à bien avec rigueur et passion. Tout en respectant l'esprit et la conception des matériaux existants, M. Lenoble-Pinson a déjà su marquer cette nouvelle édition de son empreinte en attachant beaucoup d'importance à l'aspect pédagogique de la rédaction et de la présentation des entrées et en optant résolument pour une rénovation intelligente en ce qui concerne l'orthographe et la féminisation des noms de profession, deux sujets qui lui tiennent à cœur comme le montrent ses propres travaux.

Ann Robeyns, K.U.Leuven

1 Ici, l'auteur évoque elle-même, en tant qu'exemples, les termes de *céderom* et de *traçabilité*, ainsi que les composés de *cyber-* et de *méga-*, qu'elle a provisoirement omis d'insérer. Pourtant, certaines entrées relevant des champs sémantiques de la technologie ou du monde universitaire comme *doctorand* (et *thésard*), *digital* et *exemplier*, introduites sous forme d'articles bis, ne figuraient pas dans la deuxième édition, avec laquelle nous avons pu comparer celle-ci. De même, bon nombre de formes ou d'emplois ont été insérés en les rattachant à une expression ou à un terme apparentés. Ainsi, *baladeur* est signalé sous *balade*/*ballade* et, un peu bizarrement, l'emploi belge de *contraire*, dans le sens de 'peu accommodant', est mentionné sous l'entrée *que du contraire*, qui elle-même figure dans le chapitre consacré aux conjonctions. C'était là sans doute un moyen provisoire d'ajouter une information, tout en respectant la macrostructure établie par Grevisse.

2 On pourrait toutefois envisager d'ajouter une liste du vocabulaire métalinguistique utilisé, avec des définitions. Ainsi, l'adjectif *épïcène*, terme technique qui risque de poser problème, est défini lorsqu'il s'agit du genre des noms de personnes : 'dont la forme ne varie pas selon le genre'. Par contre, même si le sens des termes est éclairé par les faits décrits, nous ne sommes pas sûre que le lecteur dépourvu de notions de lexicologie et d'étymologie comprenne aisément l'expression de *dérivation régressive*, employée, déjà par M. Grevisse, pour désigner le processus de dérivation qui est à l'origine des verbes *indifférer*, *insupporter*, *urger* et *s'insoucier* que le français familier a tirés « abusivement » des formes adjectivales correspondantes. La même remarque vaut pour le terme *métathèse* employé à propos de la prononciation fautive *infractus*.

3 En fait, cet ouvrage semble hésiter parfois entre une approche descriptive, où le français correct se multiplie en une variété d'usages dont la correction se définit en fonction de la situation de communication et du groupe d'utilisateurs en question et une approche prescriptive où seul le français standard sert d'étalon et où les réserves sont soit prises en charge par l'auteur soit attribuées à des références faisant autorité, telles que l'Académie. C'est ce qui ressort entre autres de l'emploi de la marque ° pour certains usages (p.ex. ° *pallier à qqch.* ; ° *tout quiconque le connaît l'aime*; ° *se méconduire*; ° *Tu n'aimes pas cela ? Moi bien* ; ° *Il a plu assez bien*), là où d'autres formes s'écartant du français standard sont simplement enregistrées.

4 À ce propos, il serait peut-être indiqué d'expliquer à l'utilisateur quelle est la différence entre les emplois pour lesquels il est signalé qu'ils sont courants en Belgique ou en Wallonie (p.ex. *en exprès*) et des tours dits régionaux (p.ex. *sur la semaine*, *déforcer*). Pourquoi ne pas prévoir une entrée *belgicisme* ou *régionalisme* ?

Une autre question que l'utilisateur est susceptible de se poser est celle de savoir pourquoi certains belgicisms reçoivent la marque, et d'autres pas.

[5](#) Pour beaucoup de ces termes, il est indiqué qu'ils s'utilisent aussi dans certaines régions de France.

[6](#) Nous avons mis en regard avec cette refonte par M. Lenoble-Pinson la deuxième édition de la main de M. Grevisse (1979).

[7](#) Ici, il est largement fait écho aux travaux sur la féminisation des noms de profession: *la juge, la chef, la professeur*, ...

[8](#) Comme nous l'avons déjà fait observer pour la terminologie linguistique employée dans les commentaires, nous trouvons toutefois des amorces fragmentaires d'une telle prise en compte. C'est le cas de l'ajout d'une référence à *La grammaire critique du français* (1997) de Marc Wilmet, par exemple, où la différence entre l'indicatif et le subjonctif est expliquée dans une perspective référentielle : l'indicatif s'emploie dans les « cotextes *actualisants* » tandis que le subjonctif est réservé aux « cotextes *non actualisants* » ou « *virtualisants* ».